



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

TER

Question orale n° 1874

Texte de la question

M. Henri Nayrou interroge M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la dégradation des conditions de transports des usagers de la SNCF. Les usagers des lignes SNCF de Midi-Pyrénées et plus particulièrement ceux de la liaison TER Toulouse - La Tour-de-Carol sont confrontés, depuis la rentrée du mois de septembre, à une dégradation constante des conditions de transport. Le mécontentement des voyageurs, parfaitement légitime, a atteint son paroxysme, et les quelques informations données par la SNCF ne sont plus acceptables, sachant que cette situation est récurrente et qu'elle perdure depuis plusieurs années. La région consent un effort conséquent au titre des TER, notamment quant à la régénération des voies, mais la conduite des trains, leur entretien, la gestion des gares échappent à sa compétence et relèvent exclusivement de la SNCF, tout comme les trains dits grandes lignes et le fret. Il en va de même de l'entretien du réseau, qui dépend totalement de l'établissement public Réseau ferré de France, à qui la région verse chaque année 20 millions d'euros de péages au titre de la circulation des trains régionaux. Il est pourtant essentiel d'assurer une qualité de service aux 16 044 voyageurs hebdomadaires, d'autant que cette fréquentation va s'accroître du seul fait de la pression immobilière, qui pousse les habitants de l'agglomération toulousaine vers des zones rurales, où le foncier est plus accessible. Il est indispensable que les différents intervenants prennent la mesure des enjeux qui pèsent sur le maillage du territoire, le développement du transport collectif et les conditions de vie de leurs habitants. Par conséquent il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur ce dossier sensible.

Texte de la réponse

DYSFONCTIONNEMENTS DE LA LIGNE TER MIDI-PYRENEES

M. le président. La parole est à M. Henri Nayrou, pour exposer sa question, n° 1874, relative aux dysfonctionnements de la ligne TER Midi-Pyrénées.

M. Henri Nayrou. Je souhaite attirer l'attention du ministre de tutelle de la SNCF sur la dégradation des conditions de transports des usagers de la SNCF sur la ligne Toulouse-Latour-de-Carol en général, et en particulier sur le trajet Toulouse-Pamiers-Foix, désormais fréquentés quotidiennement et en grand nombre par un nouveau type de voyageurs, des " rurbains " qui ont choisi de vivre en milieu rural mais qui sont contraints de continuer à travailler dans la métropole régionale. Une exigence de services s'exprime et ne saurait tolérer de laisser-aller au niveau des engagements pris.

C'est ce qu'a compris la région Midi-Pyrénées, qui joue pleinement son rôle d'aménageur du territoire en consacrant beaucoup de moyens à ce type de transport, dans l'air du temps, parce qu'il est collectif, sécurisé et déjà pourvu d'équipements adaptés.

C'est ce que ne semble pas avoir tout à fait compris la SNCF, puisque les usagers des lignes de Midi-Pyrénées, et plus particulièrement ceux de la liaison TER Toulouse-Latour-de-Carol, sont confrontés depuis trop longtemps à une dégradation constante des conditions de transport. C'est leur mécontentement que je veux relayer ce matin.

Quelques chiffres parlent mieux que de longs commentaires : en 2006, 20 % de trains en retard et 541 trains supprimés, dont 54 en octobre, 54 en novembre et 77 en décembre, ces dysfonctionnements affectant souvent les convois du matin, qualifiés de stratégiques par les travailleurs - il est aisé de comprendre le sens de cet adjectif.

En outre, les propositions de la SNCF sur le réaménagement des guichets entraîneraient l'impossibilité pour un voyageur d'obtenir un billet le dimanche matin, les guichets des gares de Tarascon, Foix et Varilhes étant fermés.

Il est pourtant essentiel d'assurer une qualité de service aux 16 044 voyageurs hebdomadaires, d'autant que cette fréquentation va s'accroître du seul fait de la pression immobilière qui pousse les habitants de l'agglomération toulousaine vers des zones rurales où le foncier est plus accessible.

Face à ce constat très dommageable, la région Midi-Pyrénées consent un effort décisif pour les TER. Pour l'entretien du réseau, qui dépend totalement de l'établissement public Réseau ferré de France, la région verse chaque année 20 millions d'euros de péages au titre de la circulation des trains régionaux.

Il est indispensable que les différents intervenants prennent la mesure des enjeux qui pèsent sur le maillage du territoire, le développement du transport collectif et les conditions de vie des habitants. C'est la raison pour laquelle la région Midi-Pyrénées s'apprête à investir 500 millions d'euros pour l'amélioration du réseau ferré en Midi-Pyrénées, bien que cela ne relève pas de ses responsabilités.

Ma question est précise : au delà des 93 millions d'euros apportés par l'État au titre des contrats de projets, mais qui concernent essentiellement les études de la ligne à grande vitesse Toulouse-Bordeaux et la gare Matabiau, quel effort supplémentaire, à la mesure de celui de la région, le Gouvernement entend-il consentir ? Et que feront la SNCF et Réseau ferré de France dans ce sens ?

Le nouveau mode de vie des " rurbains " de Midi-Pyrénées, notamment celui des Ariégeois pour la circonscription dont je suis l'élu, ne doit plus être perturbé par des désordres de transports. Le rééquilibrage ville-campagne autour de Toulouse ne doit pas être qu'un vœu pieux.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

M. François Goulard, *ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche*. Monsieur le député, Dominique Perben vous prie d'excuser son absence, qui me permet de renouer avec des sujets dont j'ai eu à connaître il n'y a pas si longtemps. Il tient à vous réaffirmer son engagement pour l'amélioration de la qualité des dessertes ferroviaires. Cette question est capitale en termes de mobilité quotidienne de nos concitoyens qui attendent beaucoup des services de transports régionaux.

Depuis 1998, le trafic sur le réseau ferroviaire régional de Midi-Pyrénées a progressé de 44 % et le nombre de trains en circulation a doublé, ce qui explique une partie des difficultés actuelles : le réseau et le matériel roulant n'étaient pas adaptés à une telle évolution de l'offre.

Près de 330 trains régionaux circulent quotidiennement dans la région. En particulier, les dessertes de l'axe Toulouse-Latour-de-Carol sont désormais cadencées. Dix-neuf trains assurent les liaisons entre Toulouse et Pamiers, celles entre Toulouse et Ax-les-Termes et celles entre Toulouse et Latour-de-Carol.

Dès le mois de juillet prochain, le matériel roulant va évoluer : ces liaisons seront assurées par des autorails à grande capacité - les AGC -, modernes, améliorant le confort des voyageurs ainsi que la régularité.

Un service régional d'information des voyageurs dénommé " contact TER " permettra, par ailleurs, d'offrir aux voyageurs des services personnalisés et des conseils, en particulier pour les personnes à mobilité réduite et les abonnés.

La ligne a également besoin d'être remise à niveau. Dominique Perben a présenté en mai 2006 un plan de renouvellement du réseau ferré national qui constitue un effort sans précédent pour garantir la pérennité de notre réseau. Grâce à un effort très important de l'État et des acteurs du domaine ferroviaire, 1,8 milliards d'euros supplémentaires seront dégagés en faveur de ces programmes de renouvellement sur 2006-2010. Dominique Perben a par ailleurs proposé que, dans le cadre de la négociation des contrats de projets 2007-2013, les préfets examinent avec les régions la possibilité de contractualiser des opérations de modernisation. Ce sera le cas en Midi-Pyrénées, où un programme important est envisagé au plan régional, en particulier entre Tarascon-sur-Ariège et Latour-de-Carol.

La SNCF a d'ores et déjà enregistré une amélioration du taux de régularité, qui est passé de 80 % sur l'année 2006 à 91 % en janvier 2007.

L'ensemble de ces mesures contribuera à améliorer encore l'attractivité des dessertes régionales au cours des prochains mois.

M. le président. La parole est à M. Henri Nayrou.

M. Henri Nayrou. Monsieur le ministre, vous avez répondu dans les grandes lignes (*Sourires*) à ma question. Je souhaite que vous fassiez savoir à M. Perben et à la SNCF que l'information doit être améliorée. Je vous donne acte du léger mieux constaté en début d'année pour ce qui est de la régularité, mais j'attendais de la part de l'État un engagement plus important, en rapport avec celui que consent la région. J'aurais dû poser la question à la présidente de la SNCF, mais elle n'a plus le droit de venir ici. Je l'ai posée à son ministre de tutelle. C'est le ministre de la recherche qui me répond que la solution n'est pas encore trouvée et que l'on va la chercher !

Données clés

Auteur : [M. Henri Nayrou](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1874

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1432

Réponse publiée le : 14 février 2007, page 1101

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 février 2007